

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
« TUNIS-RE » S.A
EXERCICE 2014**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE DINARS
SIEGE SOCIAL : 12 RUE DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS
RC : B 1115971996**

--/--

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
2. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Lamia BEN MAHMOUD

Projet de RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2014

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2014.
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2014.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2014, et ce sur la base des documents présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et confirme les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à.....

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution est approuvée à.....

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2014 est bénéficiaire de 11 690 697,521 dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2013, soit 4 233 869,579 dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de 15 924 567,100 dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	11 690 697,521
▪ Résultats Reportés 2013	4 233 869,579
▪ Total (1)	15 924 567,100
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	769 228,355
▪ Total (2)	15 128 338,745
▪ *Bénéfice à distribuer (0,500 dinars par action)	7 500 000,000
▪ Réserves générales	1 000 000,000
▪ Réserves pour réinvestissement exonéré	1 500 000,000
▪ Fonds Social	400 000,000
▪ Résultat reporté 2014	4 728 338,745

*Le dividende par action est fixé à 0,500 Dinars soit un total de 7 500 000 dinars (pour un total de 15 000 000 actions) à prélever sur les résultats reportés de l'année 2013 à raison de 4 020.000,000 Dinars et le reliquat sur le bénéfice de l'exercice 2014 à raison de 3 480.000,000 Dinars

Cette résolution est approuvée à.....

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende d'un montant de 0,500 dinars par titre réparti entre 0,268 Dinars prélevé sur les résultats reportés de l'année 2013 et 0,232 Dinars prélevé sur le bénéfice de l'exercice 2014 et ce à partir du **... Juin 2015** auprès des intermédiaires en bourse à travers la TUNISIE CLEARING.

Cette résolution est approuvée à.....

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars Net le montant des jetons de présence de l'exercice 2014 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit.

Cette résolution est approuvée à.....

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection de Mrreprésentant Les petits porteurs au Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » et ce, pour une période de trois ans soit 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution est approuvée à.....

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à.....